COMMUNE DE SAINT-GENEST-MALIFAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MARS 2023

Délibération n° 2023-02-16

Téléphone : 04 77 51 20 01 Fax : 04 77 51 26 71

Code Postal:

<u>Date de la convocation</u>: 18 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de conseillers présents : 16 Nombre de procurations : 7

42660

Votes : **23** Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-quatre mars deux-mil-vingt-trois à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, ROCHETTE Yvette, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, BASTY Jean Pierre, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations: ROCHETIN Pascale procuration à CHAVANA Jean Luc

ORIOL Jessica procuration à RAYMOND Jonathan LAROIX Laurence procuration à LESCANNE Etienne BESSON Hélène procuration à THOUMY Denis LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian CROZET Hélène procuration à MANDON Geneviève

BASTY Cécile procuration à EBOLI Laure

Absents excusés :

<u>Secrétaire</u>: EBOLI Laure

<u>OBJET</u>: FINANCES COMMUNALES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif du budget principal de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section de Fonctionnement : 2 878 930,89 €
Section d'investissement : 2 331 310,29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2023.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS. COPIE CERTIFIEE CONFORME. A SAINT GENEST MALIFAUX, le 25 mars 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20230324-2023-02-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Le Maire Vincent DUCREUX